

L'ORIENTATION

Les études supérieures en France peuvent se poursuivre selon différentes voies :

En **université**, En parcours écoles (licence, normales (voir **préparatoires** "ENS", écoles bachelor où l'on universitaire de aux d'art, économiques commerciales, instituts

institut En **technologique** au sein des • En où supérieures ou trois ans un prépare les concours management, remplacent les diplômes militaires, ou d'études technologie (DUT)]

lycée : En un **École** : **classes**

aux Grandes d'ingénieur, commerce et (BUT) [qui littéraires et scientifiques

•En **formation** (2 ou 3 ans),

Grande En **spécialisées** **ici** liste) master, doctorat), l'on **Écoles** (CPGE), écoles de de technologie Grandes Écoles et vétérinaires universitaires

politiques,

professionnelle

pour préparer technicien

écoles avec LMD universités, prépare en d'entrée écoles ou ex-de

notamment un brevet de supérieur (BTS)

PARCOURSUP

Parcoursup.fr est la plateforme nationale de préinscription et d'admission en première année de l'enseignement supérieur français.

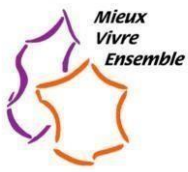
La plateforme permet de :

- Créer son dossier de préinscription
- Trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur : caractéristiques de chaque formation, notamment les connaissances et compétences attendues, la capacité d'accueil, les critères généraux d'examen des dossiers



Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au 034 22 590 46

Mise à jour le 27 juillet 2023



Enseignement

Préparer la période post-bac

- Saisir ses vœux de poursuite d'études sans les classer
- Compléter son dossier avec les éléments demandés par les formations choisies
- Confirmer ses vœux pour qu'ils puissent être examinés par les formations choisies,
- Recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

A titre d'exemple, vous trouverez [ici](#) le calendrier Parcoursup à suivre par les élèves en terminales de l'année 2020-2021.



Pour des informations plus détaillées, voici (1) la [FAQ Parcoursup](#) et le [document](#) préparé par l'AEFE à destination des élèves et familles des établissements d'enseignement français à l'étranger

FINANCER SES ETUDES : BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX

La plupart sont attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation et certaines par le ministère de la Culture. Elles sont gérées par les CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

Parmi les critères sociaux :

- les revenus du foyer fiscal
- le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille
- l'éloignement du lieu d'études

La demande : vous devez constituer votre **Dossier social étudiant (DSE)** sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr du 15 janvier au 15 mai de l'année de terminale pour une rentrée dans un établissement d'enseignement supérieur en septembre/octobre. Lors de son inscription sur la plateforme Parcoursup, l'élève reçoit un mail confirmant la création de son compte sur messervices.etudiant.gouv.fr.

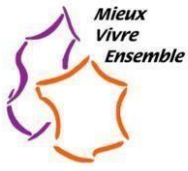


La demande de bourse peut être accompagnée d'une demande de logement en cité universitaire.

Bourses au mérite : Il existe par ailleurs des bourses au mérite si vous obtenez la mention "Très Bien" au bac en complément des bourses versées sur la base de critères sociaux. Pour plus d'informations : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-au-merite-1291>

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au **034 22 590 46**

Mise à jour le 27 juillet 2023



Enseignement

Préparer la période post-bac

SECURITE SOCIALE

En France, lorsque vous êtes étudiant, vous devez obligatoirement vous affilier à un régime de sécurité sociale.

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français/e, vous serez donc automatiquement affilié/e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais **il est recommandé de créer un compte sur ameli.fr (régime général), [MSA](https://msa.fr) (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.**

Après votre inscription, vous recevrez la carte VITALE, attestant de vos droits au régime étudiant de sécurité sociale. Personnelle et nominative, elle sera à présenter aux professionnels de santé. Elle vous permettra de bénéficier de remboursements simples et rapides.

Pensez à trouver et à déclarer un **médecin traitant** pour avoir un meilleur remboursement de vos consultations (70% remboursés si vous consultez votre médecin traitant ou un médecin vers lequel votre médecin traitant vous aura envoyé ; contre 30% pour un autre médecin).

Cette couverture donne droit au remboursement des soins de base en cas de maladie ou de maternité. Toutefois, pour compléter les remboursements de l'assurance maladie, il est recommandé d'adhérer à une **complémentaire santé**. Vous avez le choix entre une mutuelle étudiante ([LMDE](https://lmde.fr) ou [HEYME](https://hey.me), anciennement SMEREP), celle de vos parents ou tout autre organisme complémentaire.

LE CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS FRANÇAIS DETENTEURS D'UN BAC MALGACHE

Les étudiants français détenteurs d'un baccalauréat malgache doivent s'adresser directement à l'Espace CAMPUS FRANCE Madagascar : www.madagascar.campusfrance.org. Plus de détails (notamment les demandes de bourses) sont disponibles sur cette [page](#) web de l'Ambassade de France à Madagascar

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au 034 22 590 46

Mise à jour le 27 juillet 2023